

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 209 Psychopathologie			
Ancien Code	SOAS2B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) HELHa Campus Montignies Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à acquérir les connaissances relatives au développement de la personne humaine de sa naissance à l'âge adulte. Elle propose aussi un panorama des différents troubles psychologiques allant des troubles « ordinaires » à la psychopathologie. Elle vise à amener l'étudiant à construire des repères théoriques nécessaires à la compréhension d'un diagnostic clinique et à la conception de l'intervention sociale. Ce faisant, elle permet de circonscrire, questionner et donner les éléments de réflexion sur les concepts de normalité et de pathologique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

- stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et expliquer les concepts théoriques relatifs à la psychologie du développement et à la psychopathologie
- II. Utiliser ces repères pour comprendre les situations individuelles et/ou familiales rencontrées dans la pratique professionnelle
- III. Appréhender le vécu des personnes en souffrance psychique et son incidence sur le plan social
- IV. Identifier et situer les différentes composantes du paysage institutionnel propre au secteur

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B09A	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B09A	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B09X	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS2B09A	Psychopathologie	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B09A	Psychopathologie	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B09A	Psychopathologie	20
+ HELHa Campus		

Montignies (HD)		
SOAS2B09X	Psychopathologie	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B09A	Psychopathologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychopathologie			
Ancien Code	7_SOAS2B09A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2091		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AA Psychopathologie contribue à développer les connaissances théoriques à propos de plusieurs troubles psychologiques (troubles anxieux, de l'humeur et psychotique) et de la personnalité. L'AA apporte les repères nécessaires à une approche biopsychosociale des troubles, considérant leurs symptômes et facteurs étiologiques, ainsi que leurs incidences aux niveaux individuel, socio-familial et socio-économique. L'évolution contemporaine du cadre structurel et organisationnel de la santé mentale y est décrite (apports institutionnels et législatifs; présentation du champ de la santé mentale). L'intervention sociale en santé mentale, et particulièrement dans le secteur de la psychiatrie, y est présentée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- I. Définir et expliquer les concepts théoriques propres au champ de la psychopathologie vus au cours.
- II. Identifier les critères permettant de situer le fonctionnement d'un individu sur un continuum allant de la normalité à la pathologie dans des vignettes cliniques.
- III. Décrire les grandes catégories de troubles psychologiques (symptômes, étiologie, épidémiologie) de manière théorique.
- IV. Identifier les symptômes et facteurs étiologiques des troubles psychologiques dans des vignettes cliniques.
- V. Décrire les grandes catégories de troubles de la personnalité (symptômes, étiologie, épidémiologie) de manière théorique.
- VI. Décrire le paysage institutionnel et organisationnel du secteur de la santé mentale, y situer les principaux services et les fonctions de l'assistant social dans des services spécifiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les concepts et le champ de la psychopathologie.
- Approche biopsychosociale descriptive des troubles de la personnalité.
- Approche biopsychosociale descriptive de quelques troubles psychologiques (troubles de l'anxiété, troubles de l'humeur, troubles psychotiques).
- Une problématique transversale en psychopathologie : la crise suicidaire.
- Approche structurelle du dispositif de santé mentale et présentation du rôle de l'A.S. dans des services psychiatriques.

Démarches d'apprentissage

Exposés ex cathédra et interactifs.

Visionnement et analyse de documentaires pour illustrer les troubles psychologiques.

Exposés de personnes ressources (professionnels du secteur) dans la mesure du possible.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Mise à disposition d'une liste d'ouvrages de référence.

Sources et références

- American Psychiatric Association (2015). DSM-V. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Masson.
- Bioy, A & Fouques, D. (2012). Psychologie clinique et psychopathologie. Dunod (2ème éd.).
- Blackburn, I-M & Cottraux, J. (2008). Psychothérapie cognitive de la dépression. Masson.
- Debray, Q. & Nollet, D. (2005). Les personnalités pathologiques. Approche cognitive et thérapeutique. 4ème édition. Masson Servant, D. (2012) Gestion du stress et de l'anxiété. Elsevier Masson.
- Eiguier, A. (2017). Les pervers narcissiques. PUF
- Hansenne, M. (2018). Psychologie de la personnalité. Deboeck
- Ladouceur, R., Marchand, A. & Boisvert, J-M (1999). Les troubles anxieux. Approche cognitive et comportementales. Masson.
- Lafleur, C. & Séguin, M. (2008). Intervenir en situation de crise suicidaire. Presses de l'Université de Laval.
- Monestès, J-L (2008). La schizophrénie. Mieux comprendre la maladie et mieux aider la personne. Odile Jacob.
- Nevid, J., Spencer, R. & Greene, B. (2009). Psychopathologie. Pearson/Education.
- ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Fichier « Powerpoint » des exposés fournis au rythme de l'avancement dans la matière.
- Bibliographie complémentaire suivant les thèmes abordés.
- Vidéos et témoignages « audio » .
- ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

En janvier: un examen écrit composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes porte sur l'ensemble de la matière exposée (diapositives, vidéos, etc.).

En septembre : un examen écrit répondant aux mêmes exigences qu'en juin.

Par défaut, les étudiants en "crédit résiduel" seront évalués suivant les modalités fixées et à propos de la matière de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).